



APPEL POUR LES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES 2022

BOURG-HABITAT – SEMCODA – DYNACITÉ - LOGIDIA



**Aux syndiqués de l'Union Départementale
CGT de l'AIN, locataires des bailleurs publics**

Bourg-en-Bresse,
Le 1^{er} mars 2022

Bonjour Camarade,

Sais-tu qu'en étant syndiqué à la CGT tu es automatiquement adhérent à l'association de consommateurs INDECOSA CGT ?

Tu as donc la possibilité de bénéficier d'informations et d'accompagnement au cas où tu rencontres des problèmes de consommation (banque, assurance, énergie, téléphonie, transport, crédits, service public, vacances, ...) et agir pour faire respecter tes droits de consommateur / citoyen.

Le logement occupe une place prépondérante dans le budget des ménages ; INDECOSA CGT le sait et est porteuse de revendications spécifiques dans ce domaine. Notamment auprès des Conseils d'Administration des bailleurs publics où siègent des locataires mandatés par INDECOSA CGT.

Cette année, **du 15 novembre au 15 décembre**, auront lieu des **élections pour élire de nouveaux représentants des locataires**. Si tu le souhaites, **tu peux te présenter sur la liste de ton association INDECOSA CGT**, en position éligible ou non.

Pour cela, tu dois être locataire d'un office public, être à jour du paiement de tes loyers et nous retourner le bulletin de candidature ci-joint.

En quoi cela t'engage-t-il ? En général seules les têtes de liste sont amenées à siéger. 3 fois par an lors des Conseils d'Administration qui définissent les grandes orientations et valident les rapports d'activité et financier ; lors des Conseils de Concertation Locative tu seras consulté sur la gestion des immeubles, les projets de construction, les incidences sur les loyers et toutes mesures qui touchent au cadre de vie ; enfin si tu le souhaites, tu pourras participer à la Commission d'Attribution des Logements dont les réunions sont plus fréquentes.

En somme, le rôle de l'administrateur élu des locataires est de veiller à ce que les décisions n'aillent pas à l'encontre des intérêts des locataires. Avoir des délégués INDECOSA CGT est une garantie pour la défense des droits des locataires.

Les élus sont défrayés des pertes de salaires éventuelles et de leurs déplacements.

Sachant pouvoir compter sur toi pour que l'association dépose des listes complètes et représentatives, nous restons à ton entière disposition pour toutes précisions complémentaires.

Fraternelles salutations,

Corinne JACQUET GARCIA
La Présidente INDECOSA CGT de l'Ain

Fabrice CANET
Secrétaire Général de l'UD CGT de l'Ain



ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA DÉFENSE DES CONSOMMATEURS SALARIES

3, Impasse Alfred Chanut – CS 60092 - 01003 BOURG-EN-BRESSE CEDEX
Tél. : 04 74 22 94 47 Mail : contact@indecosacgt01.com
Web : <https://indecosacgt01.com>
SIRET n° 501 056 691 00014

BULLETIN DE CANDIDATURE SUR LISTE INDÉCOSA-C.G.T.de l'AIN

(bien remplir chaque rubrique et rayer les mentions inutiles)

- AUX ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES en position éligible : OUI – NON**
- AU CONSEIL DE CONCERTATION LOCATIVE : OUI – NON***

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

.....

TEL : E-MAIL :

LOCATAIRE DE : *(nom du bailleur)* :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

PROFESSION :

ENTREPRISE :

FAIT à le/...../.....

(signature)

.....

ATTESTATION DE NON-CONDAMNATION

Je soussigné :

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

.....

Déclare sur l'honneur mon absence de condamnation conformément aux dispositions de l'article L423-12 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH)

FAIT à le/...../.....

(signature)